



Convention Citoyenne pour le Climat : Le cercle de réflexion Biovaleurs salue le travail réalisé par les 150 citoyens et propose son appui pour mettre en œuvre les propositions en faveur d'une alimentation durable.

Le 26 juin dernier, la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) a transmis au Gouvernement près de 150 propositions issues de 9 mois de travail collectif par 150 citoyens tirés au sort. Lors de cette expérience démocratique d'une ampleur inédite, le chef de l'Etat a proposé aux citoyens volontaires de répondre à la question suivante : « Comment réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, dans le respect de la justice sociale ? ».

Parmi l'ensemble des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, **près d'un tiers d'entre elles concernent l'alimentation et l'agriculture**, ce qui témoigne de l'importance prise par ces enjeux. Pour réduire l'impact de l'agriculture sur le climat, la Convention Citoyenne pour le Climat propose d'atteindre **50% des exploitations en agroécologie en 2040**, de diminuer de 50 % l'usage des produits phytopharmaceutiques et d'interdire les pesticides les plus nocifs d'ici 2025. Des mesures sont également attendues pour **favoriser le développement de l'agriculture biologique**, à travers principalement le maintien des aides spécifiques aux producteurs bio à inscrire dans le Plan Stratégique National (PSN). Elle n'en précise néanmoins ni les objectifs, ni les moyens à mettre en œuvre, au-delà des aides financières directes aux agriculteurs.

Les propositions agricoles de la Convention Citoyenne pour le Climat portent une attention toute particulière au développement de l'agroécologie. Compte tenu de la **grande variété des acceptions et des interprétations de ce terme**, la FAO a défini un **cadre composé de dix éléments inspirés des principes communs** sur lesquels se fonde l'agroécologie et reposant sur les trois piliers du développement durable (les dimensions sociale, économique et environnementale). L'agroécologie est donc un **concept sur lequel les politiques publiques peuvent s'appuyer** pour opérer une transition vers des systèmes alimentaires plus durables. Néanmoins, sa finalité n'est pas de devenir un label, car un label se doit d'être associé à des pratiques précises auxquelles le label AB répond déjà au travers de critères solides et avancés. La création d'un **label « agroécologie »** viendrait par ailleurs accentuer la confusion auprès des consommateurs, qui feraient difficilement la différence avec le label AB.

De forts éléments de convergence apparaissent pourtant entre l'agriculture biologique et l'agroécologie, **les agriculteurs bio étant souvent les meilleurs représentants des pratiques agroécologiques**. L'agroécologie pourrait ainsi orienter l'avenir de l'agriculture biologique à travers une **approche systémique plus forte** pour traiter les enjeux complexes et interconnectés auxquels nous sommes confrontés. Les forces et succès de l'agriculture biologique devraient également servir de base au développement de l'agroécologie à travers une **meilleure reconnaissance au niveau politique** des synergies et principes communs entre ces deux mouvements. Les deux mouvements ont donc tout intérêt à **réunir leurs forces** pour orienter les politiques agricoles et agroalimentaires **vers un système alimentaire durable**.



Pour cela et dans l'optique du « **green deal** » (25% de surfaces cultivées en bio d'ici 2030 en Europe), le Gouvernement doit mettre les moyens pour le développement de filières biologiques **et continuer à financer les conversions**, tel que proposé par la Convention Citoyenne pour le Climat. Concernant la proposition de restaurer les aides au maintien à l'agriculture biologique, les orientations de la nouvelle PAC vont dans le sens d'un système de soutien public plus adapté à la **rémunération des services environnementaux des agriculteurs**, à travers l'éco-scheme, en remplacement des aides au maintien. **L'éco-scheme** a donc une partie incitative plus forte pour permettre à l'agriculture française et européenne de répondre aux enjeux environnementaux et climatiques, tout en rémunérant les services rendus par les agriculteurs passés au bio et/ou engagés dans des pratiques agroécologiques.

Concernant la proposition de supprimer les labels privés, cela montre bien la **difficulté des consommateurs à se repérer parmi les nombreux labels existants**. Néanmoins, de **nombreux labels bio privés se sont créés en France** ces dernières années afin de **renforcer certains critères environnementaux, sociaux et éthiques** qui enrichissent le label bio officiel dans une vision globale et systémique de la société : l'empreinte carbone des produits, la rémunération des agriculteurs, la réduction des emballages, la localité, la saisonnalité. L'objectif de ces labels est bien d'apporter toujours **plus de transparence aux consommateurs sur les conditions de fabrication des produits**. Leur interdiction paraît donc difficilement justifiable, mais vient souligner la **nécessaire harmonisation des labels bio autour d'un socle commun** pour fédérer l'ensemble des bonnes pratiques et aider le consommateur à prendre les meilleures décisions.

BIOVALEURS (cercle de réflexion indépendant créé en 2017 par des entreprises et entrepreneurs de la Bio, représentatifs économiquement de ce mouvement) **propose aux décideurs de partager des expériences et réflexions qui permettront d'implémenter les propositions agricoles de la Convention Citoyenne pour le Climat**, notamment sur les axes suivants :

- Développer l'agriculture biologique et l'intégrer pleinement au projet agroécologique pour la France ;
 - Renforcer l'information auprès des citoyens sur les spécificités des cahiers des charges bio, les bénéfices environnementaux que procure l'agriculture biologique, les indicateurs de consommation et de marché.
-

A propos : Site [BIOVALEURS](https://biovaleurs.fr) / Plus d'informations : contact@biovaleurs.fr